

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2011**

Délibération
n° 2011.11.186

Fonds de concours
pour le remplacement
de la commande de la
machinerie scénique
du Théâtre :
Commune
d'Angoulême

LE TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE ONZE à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 octobre 2011**

Secrétaire de séance : Rachid RAHMANI

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Anissa ACHARKI, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Jacky BONNET à Jean-François DAURE, Redwan LOUHMAI à Françoise COUTANT, Véronique MAUSSET à Dominique LASNIER, Catherine PEREZ à Joël LACHAUD, Gilles VIGIER à André LAMY

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Janine GUINANDIE par Anissa ACHARKI

Excusé(s) :

André BONICHON, Bertrand GERARDI, Nadine GUILLET, Victor KERRIGUY, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Frédéric SARDIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 NOVEMBRE 2011

**DELIBERATION
N° 2011.11.186**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / CULTURE

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

**FONDS DE CONCOURS POUR LE REMPLACEMENT DE LA COMMANDE DE LA MACHINERIE
SCENIQUE DU THEATRE : COMMUNE D'ANGOULEME**

Par délibération n° 318 du 29 septembre 2005, le conseil communautaire a décidé d'accorder un fonds de concours à ses communes membres destiné à aider à la réalisation ou au développement de structures culturelles municipales et a défini des critères d'attribution notamment en terme de rayonnement de l'équipement, de provenances des usagers et d'adéquation aux enjeux du projet d'agglomération, renforcer l'attractivité du territoire et son rayonnement extérieur, assurer un meilleur maillage de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire, favoriser le développement économique ou la cohésion sociale du territoire.

La ville d'Angoulême a déposé auprès du GrandAngoulême une demande de fonds de concours pour l'évolution technique de la commande de la machinerie scénique du Théâtre qui est ancienne et usée.

Le montant sollicité s'élève à 7 328,75 € (pour un montant de travaux éligible estimé à 29 314 € HT soit 35 060 € TTC).

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 15 septembre 2011,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 11 octobre 2011,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'attribution d'un fonds de concours à la ville d'Angoulême d'un montant de 7 328,75 € pour participer au remplacement de la commande de la machinerie scénique du Théâtre.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 204141 – rubrique 313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

09 novembre 2011

Affiché le :

09 novembre 2011